



Département du Pas-de-Calais

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le 18 AVR. 2025

ID : 062-200016244-20250414-DEL2025_008-DE



SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Nombre de Membres

afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	08

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 14 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril à 18h00, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 04 avril 2025, s'est réuni dans salle de restauration scolaire située derrière la mairie de Nordausques, sous la Présidence de son Président, Monsieur Thierry ROUZÉ.

Membres en exercice : 12

Membres votants : 08

Membres présents : 08

Vote par procuration : 0

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Les délégués titulaires : Brigitte HAVART (CCPO), Aurélien DOMMANGET (CCPL), Gilles DEBOVE (CAPSO), Gérard LOUGUET (CCRA) représenté par Daniel ROBE, Thierry ROUZÉ (CCRA), Daniel DURIEZ (CCRA) représenté par Jean-Marie LOUCHEZ, Jacques HAUTECOEUR (CCRA), Jacques-André DELACRE (CCRA),

Absents/excusés :

Suppléants présents :

Suppléants excusés : Jean-Paul VASSEUR (CAPSO)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Gilles DEBOVE

DEL2025_008 / DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L.2121-15, le conseil syndical nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaires de séance. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires, des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Il est proposé au conseil syndical de désigner un secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le 18 AVR. 2025

ID : 062-200016244-20250414-DEL2025_008-DE

S²LO

Après en avoir délibéré le conseil syndical décide à l'unanimité de désigner M. Gilles DEBOVE
comme secrétaire de séance.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le 18 AVR. 2025
Le Président,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an
susdits,

Pour Copie Conforme,
Le Président, Thierry ROUZÉ





Département du Pas-de-Calais

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le 18 AVR. 2025

ID : 062-200016244-20250414-DEL2025_009-DE



SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Nombre de Membres

afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	08

**Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 14 avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril à 18h00, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 04 avril 2025, s'est réuni dans salle de restauration scolaire située derrière la mairie de Nordausques, sous la Présidence de son Président, Monsieur Thierry ROUZÉ.

Membres en exercice : 12

Membres votants : 08

Membres présents : 08

Vote par procuration : 0

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Les délégués titulaires : Brigitte HAVART (CCPO), Aurélien DOMMANGET (CCPL), Gilles DEBOVE (CAPSO), Gérard LOUGUET (CCRA) représenté par Daniel ROBE, Thierry ROUZÉ (CCRA), Daniel DURIEZ (CCRA) représenté par Jean-Marie LOUCHEZ, Jacques HAUTECOEUR (CCRA), Jacques-André DELACRE (CCRA),

Absents/excusés :

Suppléants présents :

Suppléants excusés : Jean-Paul VASSEUR (CAPSO)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Gilles DEBOVE

**DEL2025_009 / DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE
POUR LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-14, du code général des collectivités territoriales, le conseil syndical doit procéder à l'élection d'un président dans les séances où le compte administratif est débattu.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L 2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le président du syndicat pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations.

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

18 AVR. 2025

S²LOW

ID : 062-200016244-20250414-DEL2025_009-DE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-12 et L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion.

Après en avoir délibéré le conseil syndical décide à l'unanimité de désigner M. Jacques HAUTECOEUR en tant que président de séance pour le vote du compte administratif.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le 18 AVR. 2025
Le Président,



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an
susdits,

Pour Copie Conforme,
Le Président, Thierry ROUZÉ



Lors du vote du compte administratif

Nombre de membres en exercice

12

Nombre de membres présents ou représentés

7

Nombre de suffrages exprimés

7

Votes

Contre

0

Pour

7

S.Y.M.V.A.H.E.M.

DELIBERATION n° DEL2025_010

DU CONSEIL SYNDICAL

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024

SUR LE COMPTE DE GESTION 2024

SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats

Nombre de membres en exercice

12

Nombre de membres présents ou représentés

8

Nombre de suffrages exprimés

8

Votes

Contre

0

Pour

8

Date de la convocation : 04 avril 2025

Séance du 14 avril 2025

17. Jacques HASTECOEUR

Le 14 avril 2025 réuni sous la présidence (1) de après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		331 210.54 €
Part affectée à l'investissement	0.00 €	0.00 €
Opérations de l'exercice	1 473 910.59 €	1 229 347.70 €
Totaux	1 473 910.59 €	1 560 558.24 €
Résultat de clôture		86 647.65 €

Besoin de financement
Excédent de financement
Restes à réaliser DEPENSES
Restes à réaliser RECETTES
Besoin total de financement
Excédent total de financement

INVESTISSEMENT		ENSEMBLE
DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	
	197 900.99 €	
64 443.78 €	52 359.57 €	
64 443.78 €	250 260.56 €	
	185 816.78 €	
185 816.78 €		

ENSEMBLE	
DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
0.00 €	529 111.53 €
0.00 €	0.00 €
1 538 354.37 €	1 281 707.27 €
1 538 354.37 €	1 810 818.80 €
	272 464.43 €

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le 18 AVR. 2025

ID : 062-200016244-20250414-DEL2025_010-DE

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros.

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

0.00 €	au compte 1068 (recette d'investissement)
86 647.65 €	au compte 002 (recette de fonctionnement reporté)

6° Pour information: report du solde de la section d'investissement

Ont signé au registre des délibérations :

Brigitte HAVART, Aurélien DORMANGET, Gilles PERON, Thierry ROUZÉ, Jacques HASTECOEUR, Jacques-André DELACRE, Gérard LOUGUET représentés par Jean-Paul JOACHEZ.

Le Président (lors du vote du compte administratif)

17. Jacques HASTECOEUR



Pour expédition conforme,

Le Président (lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats)

M. Thierry ROUZÉ



(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.
(2) En fonction des données communiquées par le comptable

Résultats budgétaires de l'exercice

26500 - S.Y.M.V.A.H.E.M.		Exercice 2024	
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	694 716,69	2 270 968,87	2 965 685,56
Titres de recette émis (b)	52 359,57	1 229 347,70	1 281 707,27
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	52 359,57	1 229 347,70	1 281 707,27
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	694 716,69	2 270 968,87	2 965 685,56
Mandats émis (f)	64 443,78	1 473 910,59	1 538 354,37
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	64 443,78	1 473 910,59	1 538 354,37
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	12 084,21	244 562,89	256 647,10

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le 18 AVR. 2025

ID : 062-200016244-20250414-DEL2025_010-DE

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non
personnalisés

26500 - S.Y.M.V.A.H.E.M.

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	197 900,99		-12 084,21		185 816,78
Fonctionnement	331 210,54		-244 562,89		86 647,65
TOTAL I	529 111,53		-256 647,10		272 464,43
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	529 111,53		-256 647,10		272 464,43

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le 18 AVR. 2025
ID : 062-200016244-20250414-DEL2025_010-DE



Département du Pas-de-Calais

SYMVAHEM Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le 18 AVR. 2025

ID : 062-200016244-20250414-DEL2025_011-DE

S²LO

Nombre de Membres

afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	08

Extrait du Registre des Délibérations Séance du 14 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril à 18h00, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 04 avril 2025, s'est réuni dans salle de restauration scolaire située derrière la mairie de Nordausques, sous la Présidence de son Président, Monsieur Thierry ROUZÉ.

Membres en exercice : 12

Membres votants : 08

Membres présents : 08

Vote par procuration : 0

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Les délégués titulaires : Brigitte HAVART (CCPO), Aurélien DOMMANGET (CCPL), Gilles DEBOVE (CAPSO), Gérard LOUGUET (CCRA) représenté par Daniel ROBE, Thierry ROUZÉ (CCRA), Daniel DURIEZ (CCRA) représenté par Jean-Marie LOUCHEZ, Jacques HAUTECOEUR (CCRA), Jacques-André DELACRE (CCRA),

Absents/excusés :

Suppléants présents :

Suppléants excusés : Jean-Paul VASSEUR (CAPSO)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Gilles DEBOVE

DEL2025_011 / BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2025

Le budget primitif de l'exercice 2025 (joint en annexe) s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- o section de fonctionnement : 1 366 611.10 euros
- o section d'investissement : 240 816.78 euros

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le 18 AVR. 2025

ID : 062-200016244-20250414-DEL2025_011-DE

Le montant global des cotisations s'élève à 292 215 euros.

Soit une participation pour chaque EPCI de :

EPCI	Clé de répartition	Montant cotisation en 2025
Communauté de Communes De la Région d'Audruicq	37,53 %	109 668.29 €
Communauté de Communes Pays d'Opale	18,47 %	53 972.13 €
Communauté de Communes du Pays de Lumbres	23,61 %	68 991.94 €
Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer	20,39 %	59 582.64 €

Il est demandé au conseil syndical de :

- se prononcer sur le budget primitif 2025 du SYMVAHEM,
- fixer le montant des participations sollicitées auprès des EPCI adhérents.

Le conseil syndical décide à l'unanimité avec 08 voix Pour et 0 voix Contre, d'adopter le budget primitif 2025 du SYMVAHEM et de fixer le montant des participations sollicitées auprès des EPCI adhérents.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

le 18 AVR. 2025

Le Président,



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an
susdits,

Pour Copie Conforme,

Le Président, Thierry ROUZÉ





Département du Pas-de-Calais

Envoyé en préfecture le 24/04/2025

Reçu en préfecture le 24/04/2025

Publié le

25 AVR. 2025

S²LO

ID : 062-200016244-20250414-DEL2025_012-DE

SYMVAHEM Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	08

Extrait du Registre des Délibérations Séance du 14 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril à 18h00, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 04 avril 2025, s'est réuni dans salle de restauration scolaire située derrière la mairie de Nordausques, sous la Présidence de son Président, Monsieur Thierry ROUZÉ.

Membres en exercice : 12

Membres votants : 08

Membres présents : 08

Vote par procuration : 0

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Les délégués titulaires : Brigitte HAVART (CCPO), Aurélien DOMMANGET (CCPL), Gilles DEBOVE (CAPSO), Gérard LOUGUET (CCRA) représenté par Daniel ROBE, Thierry ROUZÉ (CCRA), Daniel DURIEZ (CCRA) représenté par Jean-Marie LOUCHEZ, Jacques HAUTECOEUR (CCRA), Jacques-André DELACRE (CCRA),

Absents/excusés :

Suppléants présents :

Suppléants excusés : Jean-Paul VASSEUR (CAPSO)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Gilles DEBOVE

DEL2025_012 / TRAVAUX RCE SUR L'OUVRAGE (ROE 75906) SUR LA RIVIERE
D'HERBINGHEN A LICQUES ET SUR L'OUVRAGE (ROE 15999) A L'ETANG DE
SANGHEN - SIGNATURE D'UN AVENANT AU MARCHÉ

Le Symvahem a missionné en 2019 le cabinet d'études Aquatec pour faire une étude de faisabilité pour la restauration de la continuité écologique des rivières de Licques. À la suite de cette étude l'ouvrage ROE 75906 et l'ouvrage ROE 15999 ont été validés pour faire l'objet des études de conception.

Par décision du conseil syndical du 02 avril 2024, les travaux ont été lancés et le marché a été attribué à l'entreprise Forêts Paysages.

Envoyé en préfecture le 24/04/2025

Reçu en préfecture le 24/04/2025

Publié le 25 AVR. 2025

ID : 062-200016244-20250414-DEL2025_012-DE

La durée des travaux était estimée à 4 mois, mais il reste encore les travaux sur l'ouvrage ROE 15999 à réaliser. Cela nécessite une prolongation de 12 mois afin de pouvoir finaliser complètement le chantier.

Le président demande donc au conseil syndical l'autorisation de signer un avenant avec les entreprises.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité avec 08 voix Pour et 0 voix Contre, d'autoriser le Président à signer un avenant au marché repris ci-dessus et signer tout document s'y afférant.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le 25 AVR. 2025
Le Président,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an
susdits,

Pour Copie Conforme,
Le Président, Thierry ROUZÉ





Département du Pas-de-Calais

Envoyé en préfecture le 24/04/2025

Reçu en préfecture le 24/04/2025

Publié le 25 AVR. 2025

ID : 062-200016244-20250414-DEL2025_013-DE



SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	08

Extrait du Registre des Délibérations Séance du 14 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril à 18h00, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 04 avril 2025, s'est réuni dans salle de restauration scolaire située derrière la mairie de Nordausques, sous la Présidence de son Président, Monsieur Thierry ROUZÉ.

Membres en exercice : 12

Membres votants : 08

Membres présents : 08

Vote par procuration : 0

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Les délégués titulaires : Brigitte HAVART (CCPO), Aurélien DOMMANGET (CCPL), Gilles DEBOVE (CAPSO), Gérard LOUGUET (CCRA) représenté par Daniel ROBE, Thierry ROUZÉ (CCRA), Daniel DURIEZ (CCRA) représenté par Jean-Marie LOUCHEZ, Jacques HAUTECOEUR (CCRA), Jacques-André DELACRE (CCRA),

Absents/excusés :

Suppléants présents :

Suppléants excusés : Jean-Paul VASSEUR (CAPSO)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Gilles DEBOVE

DEL2025_013 / SIEGE SOCIAL DU SYMVAHEM EN MAIRIE DE AUDREHEM REMBOURSEMENT DES FRAIS

Le président informe l'assemblée que le siège du syndicat étant fixé en Mairie de Audrehem, une convention a été établie entre les deux collectivités afin de rembourser les frais liés à l'occupation des locaux. Cette convention étant arrivée à échéance, il y a lieu de la renouveler.

Il est précisé que le montant des frais de remboursement est calculé au prorata des heures effectuées par la secrétaire du syndicat.

Un état récapitulatif est établi chaque année pour justifier le remboursement.

Envoyé en préfecture le 24/04/2025

Reçu en préfecture le 24/04/2025

Publié le

25 AVR. 2025

S²LO

ID : 062-200016244-20250414-DEL2025_013-DE

Il est proposé au conseil syndical de la renouveler pendant toute la durée où le siège sera fixé en Mairie de Audrehem.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité avec 08 voix Pour et 0 voix Contre, d'autoriser le Président à signer la convention reprise ci-dessus et signer tout document s'y afférant.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le 25 AVR. 2025
Le Président,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et années susdits,

Pour Copie Conforme,
Le Président, Thierry ROUZÉ





Département du Pas-de-Calais

Envoyé en préfecture le 24/04/2025

Reçu en préfecture le 24/04/2025

Publié le 25 AVR. 2025

ID : 062-200016244-20250414-DEL2025_014-DE



SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	08

Extrait du Registre des Délibérations Séance du 14 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril à 18h00, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 04 avril 2025, s'est réuni dans salle de restauration scolaire située derrière la mairie de Nordausques, sous la Présidence de son Président, Monsieur Thierry ROUZÉ.

Membres en exercice : 12

Membres votants : 08

Membres présents : 08

Vote par procuration : 0

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Les délégués titulaires : Brigitte HAVART (CCPO), Aurélien DOMMANGET (CCPL), Gilles DEBOVE (CAPSO), Gérard LOUGUET (CCRA) représenté par Daniel ROBE, Thierry ROUZÉ (CCRA), Daniel DURIEZ (CCRA) représenté par Jean-Marie LOUCHEZ, Jacques HAUTECOEUR (CCRA), Jacques-André DELACRE (CCRA),

Absents/excusés :

Suppléants présents :

Suppléants excusés : Jean-Paul VASSEUR (CAPSO)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Gilles DEBOVE

DEL2025_014 / PROGRAMME DE PLANTATIONS D'HYDRAULIQUE DOUCE

Depuis 2013, le Symvahem avec l'appui technique du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale a mis en place des ouvrages d'hydraulique douce (haies et fascines anti-érosives) sur son territoire, sur des parcelles agricoles. Cela implique notamment une phase de concertation et un conventionnement avec les exploitants et les propriétaires des parcelles concernées.

À la suite des importantes inondations qui ont touché le Pas-de-Calais entre 2023 et 2024, le développement accru du programme d'hydraulique douce est nécessaire pour limiter l'érosion des sols et le ruissellement. Ce programme répond aux enjeux liés au dérèglement climatique (sécheresse et inondation) mais aussi à l'atteinte du bon état fixé dans la Directive Cadre sur l'Eau.

L'hiver suivant les inondations (2024/2025) un programme de travaux structurants (plantation de haies et fascines) a été mis en œuvre sur les communes de Sanghen et Herbinghen.

En 2025, la concertation sur les communes d'Herbighen, Sanghen, Licques et Alembon va commencer (suite de l'étude menée par le bureau d'étude Liose). La concertation avec les communes a déjà commencé. L'objectif est d'élaborer un programme de travaux pluriannuel sur ces quatre communes et de préparer la 1^{ère} tranche de travaux pour l'hiver 2025/2026.

En parallèle, dans le cadre du programme d'études préalable du Delta de l'Aa, le Symvahem va missionner en 2025 la Chambre d'Agriculture pour réaliser une étude avant-projet intégrant la phase de conventionnement avec les agriculteurs sur la commune de Ruminghen. Ce travail aboutira également à un programme d'actions concret qui pourra être mis en œuvre à partir de l'hiver 2026/2027.

Enfin, lors du dernier conseil syndical, les élus ont décidé de reconduire une enveloppe de travaux de 30 000 € pour répondre à la demande d'agriculteurs souhaitant mettre en œuvre des ouvrages d'hydraulique douce sur l'ensemble des 23 communes de la Hem. L'objectif est de mettre en place un ambitieux programme d'implantation de nouveaux ouvrages sur tout le territoire à moyen terme et d'inscrire cette démarche dans le plan de résilience.

Il est demandé au conseil syndical d'autoriser le Président à :

- valider cette démarche, de signer les conventions de travaux avec les agriculteurs,
- lancer la consultation et retenir un prestataire pour l'étude sur Ruminghen dans le cadre du PEP et de déposer les demandes de financements auprès de l'Etat de l'agence de l'eau Artois Picardie,
- lancer la consultation sous la forme d'un marché à bons de commande sur 3 ans,
- de retenir le prestataire présentant la meilleure offre pour les travaux de plantation (il est précisé que l'enveloppe annuelle sera validée chaque année par les élus)
- faire les demandes de financement pour les travaux d'hydraulique douce auprès de l'agence de l'eau Artois Picardie et tous les autres financeurs (Conseil Départemental, Conseil Régional ou autres)

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité avec 08 voix Pour et 0 voix Contre, d'autoriser le Président :

- valider cette démarche, de signer les conventions de travaux avec les agriculteurs,
- lancer la consultation et retenir un prestataire pour l'étude sur Ruminghen dans le cadre du PEP et de déposer les demandes de financements auprès de l'Etat de l'agence de l'eau Artois Picardie,
- lancer la consultation sous la forme d'un marché à bons de commande sur 3 ans,
- de retenir le prestataire présentant la meilleure offre pour les travaux de plantation (il est précisé que l'enveloppe annuelle sera validée chaque année par les élus)
- faire les demandes de financement pour les travaux d'hydraulique douce auprès de l'agence de l'eau Artois Picardie et tous les autres financeurs (Conseil Départemental, Conseil Régional ou autres)

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

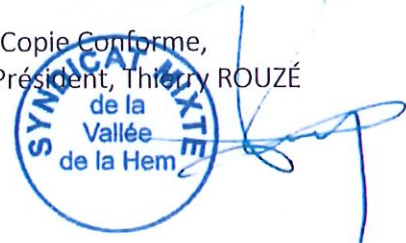
le 25 AVR. 2025

Le Président,



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an
susdits,

Pour Copie Conforme,
Le Président, Thierry ROUZÉ





Département du Pas-de-Calais

Envoyé en préfecture le 24/04/2025

Reçu en préfecture le 24/04/2025

Publié le 25 AVR. 2025

ID : 062-200016244-20250414-DEL2025_015-DE

SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Nombre de Membres

afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	08

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 14 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril à 18h00, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 04 avril 2025, s'est réuni dans salle de restauration scolaire située derrière la mairie de Nordausques, sous la Présidence de son Président, Monsieur Thierry ROUZÉ.

Membres en exercice : 12

Membres votants : 08

Membres présents : 08

Vote par procuration : 0

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Les délégués titulaires : Brigitte HAVART (CCPO), Aurélien DOMMANGET (CCPL), Gilles DEBOVE (CAPSO), Gérard LOUGUET (CCRA) représenté par Daniel ROBE, Thierry ROUZÉ (CCRA), Daniel DURIEZ (CCRA) représenté par Jean-Marie LOUCHEZ, Jacques HAUTECOEUR (CCRA), Jacques-André DELACRE (CCRA),

Absents/excusés :

Suppléants présents :

Suppléants excusés : Jean-Paul VASSEUR (CAPSO)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Gilles DEBOVE

DEL2025_015 / PROGRAMME D'ENTRETIEN DES OUVRAGES HYDRAULIQUE
DOUCE 2026-2028

Depuis 2013, le Symvahem avec l'appui technique du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale a mis en place des ouvrages d'hydraulique douce (haies et fascines antiérosives) sur son territoire, sur des parcelles agricoles.

Pour garantir la bonne santé des ouvrages, leur efficacité hydraulique et pour ne pas gêner les agriculteurs sur leurs parcelles, un entretien régulier est nécessaire (taille, désherbage, regarnissage des fascines, ...).

Le plan d'entretien actuel arrive à échéance en novembre 2025. Il est ainsi proposé d'élaborer un nouveau plan d'entretien sur la période 2026-2028 en intégrant l'ensemble des ouvrages.

Il est demandé au conseil syndical d'autoriser le Président à :

- lancer la consultation sous la forme d'un marché à bons de commande sur 3 ans,
- de retenir le prestataire présentant la meilleure offre pour les travaux d'entretien,
- de déposer les demandes de financement pour les travaux d'entretien hydraulique douce auprès de l'agence de l'eau Artois Picardie et tous les autres financeurs (Conseil Départemental, Conseil Régional ou autres)

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité avec 08 voix Pour et 0 voix Contre, d'autoriser le Président à :

- lancer la consultation sous la forme d'un marché à bons de commande sur 3 ans,
- de retenir le prestataire présentant la meilleure offre pour les travaux d'entretien,
- de déposer les demandes de financement pour les travaux d'entretien hydraulique douce auprès de l'agence de l'eau Artois Picardie et tous les autres financeurs (Conseil Départemental, Conseil Régional ou autres)

Acte rendu exécutoire
 après dépôt en Sous-Préfecture
 le 25 AVR. 2025

Le Président,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
 Pour Copie Conforme,
 Le Président, Thierry ROUZÉ





Département du Pas-de-Calais

Envoyé en préfecture le 29/04/2025
Reçu en préfecture le 29/04/2025
Publié le 29 AVR. 2025
ID : 062-200016244-20250414-DEL2025_016-DE

SYMVAHEM Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	08

Extrait du Registre des Délibérations Séance du 14 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril à 18h00, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 04 avril 2025, s'est réuni dans salle de restauration scolaire située derrière la mairie de Nordausques, sous la Présidence de son Président, Monsieur Thierry ROUZÉ.

Membres en exercice : 12

Membres votants : 08

Membres présents : 08

Vote par procuration : 0

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Les délégués titulaires : Brigitte HAVART (CCPO), Aurélien DOMMANGET (CCPL), Gilles DEBOVE (CAPSO), Gérard LOUGUET (CCRA) représenté par Daniel ROBE, Thierry ROUZÉ (CCRA), Daniel DURIEZ (CCRA) représenté par Jean-Marie LOUCHEZ, Jacques HAUTECOEUR (CCRA), Jacques-André DELACRE (CCRA),

Absents/excusés :

Suppléants présents :

Suppléants excusés : Jean-Paul VASSEUR (CAPSO)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Gilles DEBOVE

DEL2025_016 / FRAIS DE LABORATOIRE

Dans le cadre du plan pluriannuel de restauration et d'entretien de la Hem et ses affluents 2015-2025, le syndicat mixte de la vallée de la hem avec l'appui technique du Parc naturel régional des Caps et Marais d'opale met en œuvre les programmes de restauration et d'entretien ainsi que le suivi de l'efficacité de ces travaux.

Dans le cadre du suivi de l'efficacité et afin de répondre à la demande des financeurs, il est nécessaire d'effectuer des inventaires et autres analyses afin de justifier du bon état des masses d'eau en lien avec les travaux réalisés.

Cette année une étude sur la prospection d'écrevisses à pattes blanches de la Hem et ses affluents va être réalisée.

Pour réaliser ces prospections il est nécessaire de faire des relevés ADNe (ADN environnemental) qui ont pour objectif de détecter la présence d'une famille ou d'une espèce (dans le cadre de cette étude, l'écrevisse à pattes blanches) dans son habitat. En effet, les populations d'écrevisses sont généralement restreintes et très localisées, ce qui rend leur observation difficile. De plus, l'écrevisse à pattes blanches est principalement nocturne et lucifuge, ce qui complique les prospections. Les prélèvements ADNe présentent donc un grand intérêt pour compléter nos recherches. Ces prélèvements consisteront à filtrer une certaine quantité d'eau (environ 2L) par station et à mettre en lumière la présence d'écrevisses en amont de la station de prélèvement.

Il est précisé que les frais liés à ses analyses peuvent être financés à hauteur de 100% par l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

Il est donc demandé au conseil syndical d'autoriser le Président à :

- signer les devis en relation avec ses recherches,
- déposer la demande de financement auprès de l'Agence de l'Eau et signer tous les documents s'y afférant.

Après en avoir délibéré à l'unanimité (8 voix pour et 0 contre), le conseil décide d'autoriser la démarche reprise ci-dessus et signer tous les documents s'y afférant.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le 29 AVR. 2025
Le Président,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour Copie Conforme,
Le Président, Thierry ROUZÉ

